

Encyclopédie: Budget travaux : prévoir et maîtriser

Pas toujours facile d'évaluer avec précision ce que coûtera la rénovation d'une pièce, l'installation d'un nouveau chauffage, voire la construction d'une maison... Sans imaginer pouvoir penser à tout, il est tout de même possible d'éviter bien des désagréments et des surcoûts en étant un minimum prévoyant.

Sommaire

- Fixer le périmètre exact des travaux
- Déterminer une enveloppe
- Estimer la durée et l'ampleur des travaux
- Les « compétences » requises
- Anticiper la gêne occasionnée
- Penser aux aides fiscales
- Liens intéressants
- Ressources documentaires

Fixer le périmètre exact des travaux

Refaire sa salle de bains, par exemple, ou rajouter une pièce à sa maison, peut parfois avoir des conséquences que l'on n'avait pas imaginées : revoir la capacité du ballon d'eau chaude, changer de chaudière, installer une nouvelle aération, racheter tout le carrelage parce que le modèle déjà posé n'existe plus... Les sources de surcoût imprévu peuvent être nombreuses. La première étape pour fixer le budget de ses travaux est de tenter de ne rien oublier, de tout lister, et d'anticiper sur les « réactions en chaîne ». Ce que chaque changement ou intervention va entraîner comme autre intervention et achat de matériel.

Déterminer une enveloppe

Il y a ce que l'on voudrait faire, et ce que l'on peut faire. Mieux vaut déterminer exactement la somme que l'on peut consacrer à ses projets sans se ruiner avant de commencer à engager des frais. Et le mieux est d'imaginer dès le départ que l'on risque fort de dépasser d'environ 15% le montant prévu initialement. Rien de plus frustrant que de commencer des travaux et se rendre compte que l'on ne peut pas les finir parce que l'on avait oublié un élément important, et que l'on ne peut plus le financer.

Estimer la durée et l'ampleur des travaux

Là encore, on oublie parfois des éléments importants à prendre en considération. Si l'on doit quitter son domicile pendant la durée des travaux, les conséquences ne sont pas les mêmes si l'on s'absente une semaine ou un mois. Pourra-t-on se loger chez des amis à proximité - et donc près de l'école des enfants -, faudra-t-il envisager des frais de transport supplémentaires pour se rendre sur son lieu de travail ?

Les « compétences » requises

Trop souvent, on s' imagine capable de réaliser tel ou tel type de travaux pour lesquels on manque cruellement d'expérience : peinture, menuiserie, maçonnerie... Il faut être sûr de ses compétences, ou ne pas hésiter à prendre conseil auprès de professionnels. Les vendeurs des magasins spécialisés sont à même de donner des avis précieux concernant l'utilisation des outils et des matériaux, ou de guider pour l'achat des meilleurs produits. Se tromper par excès de confiance peut faire grimper la note de façon conséquente. De même, il est toujours possible de montrer une épreuve de son budget prévisionnel à un vendeur professionnel qui saura sans doute à même de vous dire si vous oubliez quelque chose d'important.

Anticiper la gêne occasionnée

Bruit, poussières, gravats... Les voisins sont souvent aux premières loges lorsque l'on fait des travaux. Et la gêne occasionnée peut entraîner des conséquences sur le budget : bâches de protection, évacuation de déchets, nettoyage de la chaussée ou des parties communes... Parfois, la proximité d'un lieu public, d'une école, peut empêcher travaux et livraisons à certaines heures ou même pendant des journées entières. Ce qui peut rallonger la durée des travaux et entraîner là encore des surcoûts.

Penser aux aides fiscales

Un budget travaux peut parfois être considérablement allégé grâce à des aides fiscales ou des primes dont on ignore souvent jusqu'à l'existence. C'est notamment très souvent le cas lorsqu'il s'agit de rénovation énergétique d'une habitation : changement de système de chauffage, de chaudière, travaux d'isolation,... Là encore, les professionnels des magasins spécialisés, spécialement formés, peuvent vous

conseiller et vous orienter.

Liens intéressants

Site Rénovation info service : <http://renovation-info-service.gouv.fr/>

Ressources documentaires

- Les coûts des travaux de bâtiment - Le Moniteur éditions